

LISTE DES TARIFS 2017

mise à jour : 20 décembre 2016

				A	B	C
# Règl.	Art.	Code caisse	Description	Tarif	Minimum	
Permis et certificat d'autorisation (construction, transformation)						
MTL	3-4-5	52012	Construction : bâtiment industriel	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / local	970 \$ / m²
MTL	3-4-5	52010	Construction : bâtiment commercial	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / local	1 500 \$ / m²
MTL	3-4-5	52011	Construction : bâtiment institutionnel	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / local	1 840 \$ / m²
MTL	3-4-5	52014	Construction : bâtiment résidentiel (≤ 6 logements)	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / logement	1 260 \$ / m²
MTL	3-4-5	52015	Construction : bâtiment résidentiel (> 6 logements)	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / logement	1 260 \$ / m²
MTL	3-4-5	52013	Construction : bâtiment mixte-commercial	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / local / logement	selon usages
MTL	3-4-5	52159	Construction : bâtiment mixte-résidentiel	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	855 \$ / local / logement	selon usages
MTL	3-4-5	52385	Construction : bâtiment accessoire (tel dépendance et garage isolé déservant un bâtiment résidentiel (≥15 m² et ≤ 25 m²))	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	215 \$	
MTL	3-4-5	52009	Construction : bâtiment autre	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	430 \$	
MTL	3-4-5	52066	Transformation : bâtiment industriel	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	408 \$	970 \$ / m²
MTL	3-4-5	52064	Transformation : bâtiment commercial	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	408 \$	1 500 \$ / m²
MTL	3-4-5	52065	Transformation : bâtiment institutionnel	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	408 \$	1 840 \$ / m²
MTL	3-4-5	52063	Transformation : bâtiment mixte-commercial	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	408 \$	selon usages
MTL	3-4-5	52067	Transformation : bâtiment résidentiel	8,90 \$ / 1 000 \$ de travaux	138 \$	1 260 \$ / m²
AVM	55	52041	Numéro municipal	56,50 \$		
MTL	3	52027	Pieux pour renforcer structure	55,00 \$		
MTL	4	52045	Renouvellement d'un permis	25 % coût du permis original	138 \$ / 408 \$	
MTL	76	52102	Inspection effectuée en prolongement des heures régulières de travail (règlement 11-018)	94 \$ / heure		
MTL	76	52036	Inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail (règlement 11-018)	282 \$ (minimum 3 heures)		
MTL	76	52162	Inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail, pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives (règlement 11-018)	94 \$ / heure		

Construction ou agrandissement d'un bâtiment: La valeur estimée des travaux est le plus élevé des montants (A,B,C)

MTL : Ville de Montréal, 16-065 (Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017) - Date d'application 01/01/2017

AVM : Arrondissement de Ville-Marie, CA-24-266 (Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017) - Date d'application 01/01/2017

Certificat d'autorisation (démolition, occupation, enseigne, abattage d'arbre)						
AVM	4	52384	Démolition soumise au comité (+ avis public 500 \$ + affichage 750 \$)	1 810 \$		
AVM	4	52384	Démolition	1 810 \$		
AVM	4	52249	Demande d'avis préliminaire - démolition	150 \$	Déductible 12 mois date de l'avis	
AVM	4	n/a	Démolition d'une dépendance accessoire à l'habitation	Gratuit		
MTL	3	52023	Relocalisation d'un bâtiment (règlement 11-018)	375 \$		
AVM	4	52026	Abattage d'arbres ou de rehaussement de sol	60 \$		
AVM	4	52042	Occupation	205 \$		
AVM	4	52024	Enseignes	11,50 \$ / m²	147,50 \$	
AVM	4	52089	Enseignes publicitaire	11,50 \$ / m²	340,00 \$	
AVM	4	52005	Café-terrasse	205 \$		
AVM	4	52016	Antenne	750 \$		
AVM	4	52302	Travaux sur la rive, le littoral et dans une plaine inondable	100 \$		
AVM	4	52303	Aménagements paysagers	100 \$		
AVM	4	52028	Piscine extérieure	100 \$		
AVM	4	52304	Aire de chargement extérieur	100 \$ / unité		
			<u>Aire de stationnement extérieur :</u>			
AVM	4	52084	Moins de 5 unités de stationnement	50 \$		
AVM	4	52084	5 unités de stationnement et plus, mais moins de 1000 m²	100 \$		
AVM	4	52084	Plus de 1000 m²	250 \$		
AVM	10	52043	Opération cadastrale avec création ou fermeture de rues ou de ruelles (premier lot)	550 \$		
AVM	10	52167	Opération cadastrale avec création ou fermeture de rues ou de ruelles (chaque lot additionnel contigu)	76 \$		
AVM	10	52044	Opération cadastrale sans création ou fermeture de rues ou de ruelles (premier lot)	288 \$		
AVM	10	52168	Opération cadastrale sans création ou fermeture de rues ou de ruelles (chaque lot additionnel contigu)	76 \$		

Frais autres que permis (entrée charretières)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

AVM	26	52025	Entrée charretière - construction / trottoir béton	257,50 \$ / m²		
AVM	26	52264	Entrée charretière - construction / piste cyclable	119,54 \$ / m²		
AVM	26	52155	Entrée charretière - construction / trottoir asphalte	48,31 \$ / m²		
AVM	26	52156	Entrée charretière - construction / bordure de béton	257,50 \$ / m linéaire		

Autres revenus	
----------------	--

		52150	Autres revenus divers assujettis aux taxes			
		52151	Autres revenus divers non assujettis aux taxes			

Comptes passifs	
-----------------	--

		52082	Garantie monétaire - encaissement (démolition)			
		52032	Fonds de compensation / frais de parc			
		52033	Fonds de compensation / stationnement			
MTL	107	52034	Frais N.S.F. (chèque retourné)	35 \$		

Autorisations réglementaires

			Étude demande de projets (+ avis public 1 500 \$ ou 3 000 \$ / + affichage 750 \$, 1000 \$ ou 1250 \$)		Article 89	
AVM	3	52152	Occupation d'un bâtiment	1 810 \$	2 200 \$	MTL 2
AVM	3	52152	Enseigne	1 810 \$		
			<u>Construction ou modification d'un bâtiment :</u>			
AVM	3	52152	Superficie de plancher < 500 m²	1 810 \$	2 200 \$	MTL 2
AVM	3	52152	Superficie de plancher de 500 m² à < 10 000 m²	10 190 \$	10 900 \$	MTL 2
AVM	3	52152	Superficie de plancher de 10 000 m² à < 25 000 m²	22 650 \$	19 800 \$	MTL 2
AVM	3	52152	Superficie de plancher de 25 000 m² et plus	33 975 \$	31 200 \$	MTL 2
AVM	3	52152	Modification occupation d'un bâtiment	1 810 \$		
AVM	3	52152	Modification d'une enseigne	1 810 \$		
			<u>Modification d'un projet particulier de construction ou modification d'un bâtiment :</u>			
AVM	3	52152	Superficie de plancher < 500 m²	1 810 \$	2 200 \$	MTL 2
AVM	3	52152	Superficie de plancher de 500 m² et plus	3 400 \$	3 950 \$	MTL 2
AVM	3	52238	Demande d'avis préliminaire - projet particulier	300 \$	Deductible 12 mois date de l'avis	
			<u>Dérogations mineures (+ avis public 500 \$)</u>			
AVM	2	52021	Clôture	565 \$		
AVM	2	52021	Superficie et dimension d'un lot	565 \$		
AVM	2	52021	Superficie de plancher < 500 m²	565 \$		
AVM	2	52021	Superficie de plancher de 500 m² à < 10 000 m²	1 130 \$		
AVM	2	52021	Superficie de plancher de 10 000 m² à < 25 000 m²	1 360 \$		
AVM	2	52021	Superficie de plancher de 25 000 m² et plus	1 810 \$		
AVM	2	52238	Demande d'avis préliminaire - dérogation mineure	300 \$	Deductible 12 mois date de l'avis	
			<u>Modification de zonage (+ avis public 3 000 \$)</u>			
AVM	1	52040	Modification de zonage (+ avis public 3 000 \$)	3 400 \$		
AVM	1	52238	Demande d'avis préliminaire - modification de zonage	300 \$	Deductible 12 mois date de l'avis	
			<u>Usages conditionnels (+ avis public 500 \$ / + affichage 750 \$)</u>			
AVM	1	52298	Usages conditionnels (+ avis public 500 \$ / + affichage 750 \$)	905 \$		
AVM	1	52238	Demande d'avis préliminaire - usages conditionnels	300 \$	Deductible 12 mois date de l'avis	
			<u>Ordonnance (+ avis public 500 \$)</u>			
AVM	1	52305	Ordonnance (+ avis public 500 \$)	250 \$	Gratuit OSBL avec cert. d'occ. / SDC	
			<u>Surhauteur :</u>			
AVM	1	52061	Superficie de plancher < 10 000 m²	5 100 \$		
AVM	1	52061	Superficie de plancher de 10 000 m² et plus	10 190 \$		
AVM	1	52061	Modification d'un projet de surhauteur	1 810 \$		
AVM	1	52238	Demande d'avis préliminaire - surhauteur	300 \$	Deductible 12 mois date de l'avis	
			<u>Conversion - copropriété divisée / dérogation à l'interdiction de convertir (+ avis public 500 \$)</u>			
AVM	6	52154	Étude d'une demande	285 \$		
AVM	6	52154	Par logement	56 \$	2 830 \$ max / bâtiment	
			<u>Étude demande de garderie ou CPE en vertu de l'article 134 de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q. chapitre S-4.1.1) (+ avis public 500 \$)</u>			
AVM	7	52402	Étude demande de garderie ou CPE en vertu de l'article 134 de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q. chapitre S-4.1.1) (+ avis public 500 \$)	1 810 \$		
			<u>Étude demande d'exemptions en matière d'unités de stationnement (+ avis public 500 \$)</u>			
AVM	5	52052	Étude demande d'exemptions en matière d'unités de stationnement (+ avis public 500 \$)	250 \$	Gratuit log. sociaux (RLRQ c.S-8)	

Affichage et avis public						
AVM	9	52300	Affichage relatif à une demande de démolition d'immeuble	750 \$		
AVM	9	52300	Affichage relatif à une demande d'usages conditionnels	750 \$		
			<i>Affichage relatif à une demande de projet particulier :</i>			
AVM	9	52300	Occupation d'un bâtiment	750 \$		
AVM	9	52300	Enseigne	750 \$		
AVM	9	52300	Superficie de plancher < 500 m²	750 \$		
AVM	9	52300	Superficie de plancher de 500 m² à < 25 000 m²	1 000 \$		
AVM	9	52300	Superficie de plancher de 25 000 m² et plus	1 250 \$		
			Affichage (pas applicable pour article 89)			
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande de démolition	500 \$		
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande de dérogations mineures	500 \$		
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande de conversion en copropriété divisée	500 \$		
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande d'usages conditionnels	500 \$		
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande de garderie ou CPE	500 \$		
AVM	8	52299	Avis public relatif à une ordonnance	500 \$	Gratuit OSBL avec cert. d'occ. / SDC	
AVM	8	52299	Avis public relatif à une exemption en matière de stationnement	500 \$	Gratuit log. sociaux (RLRQ c.S-8)	
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande de projet particulier sans processus référendaire	1 500 \$		
AVM	8	52299	Avis public relatif à une demande de projet particulier avec processus référendaire	3 000 \$		
AVM	8	52299	Avis public à une demande de modification de zonage	3 000 \$		
			Avis public (pas applicable pour article 89)			

Liste des permis et documents						
AVM	58	52031	Extrait du registre des permis (minimum $\leq$ 1 000 inscription)	110 \$ (tx incl.)		
AVM	58	52164	Extrait du registre des permis (en sus du minimum par 1 000 inscription)	9 \$ / 1000 insc. (tx incl.)		
AVM	62	52037	Liste mensuelle des permis de construction délivrés (abonnement annuel)	357 \$ (tx incl.)		
AVM	62	52165	Liste mensuelle des permis de construction délivrés (mois)	56 \$ (tx incl.)		
Recherche de plan (archive) - copie et photocopie de documents						
AVM	63	52053	Recherche d'un plan de construction sur microfilm	53 \$ (tx incl.)		
AVM	60	52018	Copie de plan d'un bâtiment	3,65 \$ / page (tx incl.)		
AVM	60	52387	Copie de plan sur CD-ROM ou sur DVD	2 \$ / image (tx incl.)		
AVM	60	52294	Copies de plan d'un bâtiment sur CD	28,50 \$ (tx incl.)		
AVM	60	52049	Photocopie document / microfilm	0,33 \$ / page (tx incl.)		
AVM	60	52049	Copie de documents	0,33 \$ / page (tx incl.)		
AVM	60	52203	Copie de plan noir et blanc	0,35 \$ / pi ² (tx incl.)		
AVM	60	52204	Copie de plan couleur	2,00 \$ / pi ² (tx incl.)		
Recherches particulières						
AVM	11	52074	Certificat autorisation environnementale	242 \$ (tx incl.)		
AVM	61	52092	Lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment (historique des dossiers actifs)	1039 \$ (tx incl.)		
AVM	61	52092	Lettre d'attestation de l'historique d'un bâtiment (analyse de la présomption de droits acquis à l'égard d'une dérogation)	1039 \$ (tx incl.)	par dérogation	
AVM	64	52095	Recherche de titre de propriété par cadastre (désignation de lot / cadastre)	40 \$ (tx incl.)		
Règlements						
AVM	59	52049	Copie d'un règlement (maximum 36,00 \$ par règlement)	0,33 \$ / page (tx incl.)	36 \$ max / règlement	
AVM	60	52018	Copie sur papier des cartes de zonage (règlement 01-282)	3,65 \$ / plan (tx incl.)		
AVM	60	52294	Copie sur CD-ROM des cartes de zonage (règlement 01-282)	28,50 \$ (tx incl.)		

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
16-065

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du 14 décembre 2016, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I

ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1° si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction :
2 200,00 \$

2° si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :

a) moins de 500 m² de superficie de plancher 2 200,00 \$

b) 500 m² à moins de 10 000 m² de superficie de plancher 10 900,00 \$

c) 10 000 m² à moins de 25 000 m² de superficie de plancher 19 800,00 \$

d) 25 000 m² et plus de superficie de plancher 31 200,00 \$

3° s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal :

a) projet de moins de 500 m² de superficie de plancher 2 200,00 \$

b) projet de 500 m² et plus de superficie de plancher 3 950,00 \$

CHAPITRE II

ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 375,00 \$

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel

i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$

ii. minimum, par logement ou par local 855,00 \$

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m² et desservant un bâtiment résidentiel

i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$

ii. minimum 215,00 \$

c) bâtiment autre que ceux visés aux sousparagraphes a) et b)

i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$

ii. minimum 430,00 \$

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel

i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$

ii. minimum 138,00 \$

b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel

i. par 1 000 \$ de travaux 8,90 \$

ii. minimum 408,00 \$

c) pose de pieux d'étalement de la structure, par bâtiment 55,00 \$

4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° : 25 % du coût du permis original

a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel 138,00 \$

b) minimum, pour tout autre permis 408,00 \$

4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec;

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : 1 260,00 \$

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : 1 500,00 \$

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 970,00 \$

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 840,00 \$

SECTION III

INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

76. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 94,00 \$

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 282,00 \$

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 94,00 \$

CHAPITRE VII

AUTRES TARIFS

107. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 \$